

Au Groupe MRP, le débat s'ouvre le vendredi 27 août à partir de 10 heures 30 sous la présidence de Robert Lecourt. C'est la 74^e réunion de l'année 1954.

L'exposé introductif est fait par **Alfred Coste Floret**. Des questions lui sont posées par **Lionel de Tinguy** (que se passerait-il en cas de réunification de l'Allemagne ?), **Jonah Ranaivo**, député de Madagascar (que prévoit-on pour la défense des territoires d'outre-mer, pense-t-on à la menace d'un réarmement de l'Allemagne en cas d'éche de la CED ?), **Paul Couston** (qui peut décider que l'Allemagne n'est plus zone stratégiquement exposée ?), **Joseph Defos du Rau**, (intéressé par les questions précédentes).

Sur ce qui se passerait en cas de réunification de l'Allemagne, **Paul Coste-Floret** rappelle que Bidault et Schuman font des interprétations différentes de l'article 7 du traité : selon Robert Schuman, l'unification ne devra pas à elle seule et automatiquement supprimer les engagements réciproques qui auront été conclus.

Jean Lecanuet note qu'au cas où l'Allemagne se retirerait de la CED, elle ne conserverait que des effectifs sans armes.

Alfred Coste-Floret se déclare hostile au compromis présenté par Mendès-France à la Conférence de Bruxelles (du 19 au 22 août – ce 19 août on apprend la mort d'Alcide de Gasperi). Il équivaut, dit-il, à un retour aux armées nationales. C'est d'ailleurs pourquoi les partenaires de la France l'ont refusé. L'orateur fait observer que le budget de la CED devra être voté à l'unanimité par le Conseil et que le Parlement français pourra donc le contrôler puisque le ministre français membre de ce Conseil disposera d'un droit de veto. A Couston, il répond que pour modifier la zone stratégiquement exposée il faudrait une décision unanime du Conseil. En outre, la France pourra en retirer une partie de ses troupes pour des missions internationales qui lui seraient confiées par l'ONU ... Mendès-France, précise-t-il, a affirmé qu'il n'existait aucun accord secret en dehors de la proportion des divisions, d'ailleurs maintenant connue : 12 divisions allemandes, 14 françaises.

Paul Couston développe ses craintes.

- Il y a cinq ans, certains membres du Groupe craignaient que le Pacte Atlantique n'entraînât un réarmement de l'Allemagne. On leur donna des garanties mais le problème se posa quelques mois plus tard.
- Par la CED la France consacre entre les deux Allemagnes une frontière dangereuse, au dessin de laquelle elle fut étrangère. Peut-être consacra-t-elle la rupture entre l'Est et l'Ouest.
- La communauté d'armements, telle qu'elle est prévue, est-elle compatible avec le plan Louvel de relance économique ?
- La CED n'est pas un point de doctrine pour le MRP. Malheureusement le MRP a donné cette impression au pays. "Je ne suis pas convaincu de la nécessité de la CED."

Jonah Ranaivo estime que la CED ne pose pas de graves problèmes aux élus d'outre-mer mais que la communauté politique (qui doit suivre) en poserait. A propos de la Conférence de Bruxelles, il regrette la diminution de l'influence française et il s'inquiète de l'intransigeance de l'Allemagne, de l'attitude du Benelux et des Etats-Unis, et des problèmes que poserait la réunification de l'Allemagne.

Ce vendredi 27 août, le Groupe MRP tient une seconde réunion (la 75^e), à partir de 21 heures, sous la présidence d'Edouard Moisan. Elle est consacrée à l'initiative prise par Mendès-France à Tunis, où il a annoncé au Bey que la France accordait l'autonomie à la Tunisie sans conditions.

Le Groupe se montre divisé.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Parmi les ordres du jour déposés jusqu'ici (en vue de clore le débat ouvert en séance publique), ceux de Médecin et de Dronne sont inadmissibles. Le MRP doit approuver la politique du Gouvernement en Tunisie et voter le texte de **Paul Aubry** (député radical de la Haute-Marne) en expliquant son vote : nous acceptons les principes de cette politique et nous jugerons aux actes.

Maurice Schumann.- Fouchet, qui a accompagné Mendès à Tunis, avait condamné tous les gouvernements précédents. Or les partis représentés au Gouvernement Mendès sont ceux qui, dans le passé, se sont opposés à la politique qui est appliquée aujourd'hui ... Je regrette que l'autonomie interne – que j'approuve – ne soit pas négociée contre une association de la Tunisie à la France dans l'Union française. Je propose que le Groupe s'abstienne sur le texte Aubry et vote les premiers alinéas du texte Dronne (ex-RDF).

Lionel de Tinguy.- Je n'approuve pas la déclaration du Gouvernement faite par Fouchet, secrétaire d'État (ex-RPF). Je propose le vote contre le texte Aubry.

Paul Coste-Floret.- J'approuve Fonlupt-Espéraber. Je critique la méthode de Mendès mais j'estime que le fond l'emporte sur la forme.

Jean Cayeux.- J'ai été heurté par le discours de Fouchet mais je suis disposé à voter le texte Aubry.

Georges Bidault.- Dans les circonstances actuelles, le Groupe ne devrait pas donner ses voix au Gouvernement, des voix qui seraient demain utilisées contre lui. Je propose que chacun vote librement.

François Reille-Soult.- Le vote de ce soir aura une grande répercussion outre-mer et il n'est pas lié à la CED.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- C'est sûr.

Pierre de Chevigné.- Mendès a découragé les amis de la France dans l'Union française. Je crains une aggravation de la situation. J'ai des informations inquiétantes sur Madagascar. Je ne comprendrais pas que le MRP aille au secours de Mendès, qui est sur la pente descendante.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Je me demande si nous ne pourrions pas dire à Mendès : "D'accord avec les principes mais pas avec vous ?"

Consulté, le Groupe se montre hostile au vote de la priorité pour le texte Aubry et favorable aux premiers alinéas du texte Dronne.

Lionel de Tinguy.- Je propose le vote contre le texte Aubry au fond.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Je proteste contre le premier vote, intervenu à une voix de majorité.

De nouveau consulté, le Groupe décide de s'abstenir sur le texte Aubry, que la question de confiance soit posée ou non.

La séance est suspendue. Elle est reprise à 22 heures.

Edouard Moisan.- Je vous informe que Paul Coste-Floret et Pierre Pflimlin, anciens ministres de la France d'outre-mer, votent pour le texte Aubry. Ainsi le MRP risque d'être isolé

dans son abstention et de ne pas expliquer son vote. Ne pensez-vous pas qu'une explication de vote est devenue nécessaire ?

Francine Lefebvre.- Elle est surtout devenue plus difficile!

Fernand Bouxom.- Je ne vois pas d'inconvénient à une explication de vote de Fonlupt fait à titre personnel.

Pierre Schneider.- J'ai été sollicité par le Bureau pour expliquer l'abstention du Groupe et dire : la France doit avoir une solide politique européenne pour se maintenir dans l'Union française.

François Reille-Soult.- Je demande une seconde délibération sur le fond.

Edouard Moisan.- Non !

André Colin.- Une explication de vote ne serait pas souhaitable. Il faut éviter que le Groupe n'apparaisse divisé à la veille du débat sur la CED.

Le Groupe décide de ne pas expliquer son vote (l'abstention).

Cependant, en séance publique, le "renvoi à la suite" des interpellations est voté par 397 voix contre 114; il y a 90 abstentions, dont celles de 62 MRP, 14 URAS (ex-RPF), 8 Indépendants, 3 radicaux (dont Martinaud-Déplat). La majorité réunit les communistes, les socialistes, 65 radicaux et 22 UDSR, 44 URAS, 16 MRP et les IOM, 24 Indépendants et Paysans.

La discussion sur la CED est reprise le samedi 28 août à partir de 14 heures (76^e réunion) sous la présidence de Robert Bichet.

La veille, à l'initiative de Lecourt, s'est constitué un **comité de liaison** entre les députés favorables à la CED appartenant aux divers groupes. Il comprend notamment Lecourt et Schneider pour le MRP, le socialiste Christian Pineau, le radical Maurice Faure et l'Indépendant Paul Reynaud.

Robert Lecourt rend compte de l'activité déployée par ce Comité des européens au cours des derniers jours afin de leur permettre de surmonter un certain nombre d'obstacles, notamment ceux-ci : le débat s'engage sur un rapport défavorable à la CED (rapport Jules Moch au nom de la Commission des Affaires étrangères) ; la question sarroise, qui a perturbé les relations franco-allemandes, n'est toujours pas réglée ; l'attitude du Gouvernement joue contre le traité.

Au sein du comité, les discussions ont été cordiales. Elles ont abouti au principe du dépôt en séance d'une motion préjudicielle tendant à permettre préalablement, en quinze jours, le règlement de tous les problèmes encore en suspens. Cette décision a impressionné Mendès-France, qui, après la démission de trois ministres pro-européen intervenue le 27 août en pleine réunion du Conseil des ministres (Bourgès-Maunoury et Emile Hugues, radicaux, Claudius Petit, UDSR), a convoqué aussitôt après un Conseil de cabinet pour leur demander de revenir au Gouvernement contre la promesse de demander une nouvelle conférence de Bruxelles ; ce qu'ils ont accepté.

Toutefois, dans la soirée du même jour (la veille, donc), Mendès a reçu fraîchement une délégation du comité et a manifesté un raidissement par rapport à son attitude au Conseil de cabinet. Le comité a alors décidé de déposer sa motion préjudicielle.

Cependant ce samedi 28, à midi, de nouvelles possibilités de conciliation sont apparues.

Conclusion de Lecourt : l'action du Groupe doit être libérée de toute considération de politique extérieure; tout doit tendre à la ratification, qui reste possible.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Moi, partisan de Mendès, je ne le suivrai plus sur l'Europe.

Pierre-Henri Teitgen.- Notre motion préjudicielle sera sûrement votée si le Gouvernement la soutient. Donc tentons encore une conciliation avec lui. Toutefois, la base de la négociation à Six (à Bruxelles) ne peut pas être le compromis Mendès.

Pierre Schneider.- Il faut être discret, prudent et chercher la conciliation afin d'avoir avec nous tous les européens partisans de Mendès.

Alfred Coste-Floret.- Je voudrais compléter les réponses faites hier aux questions posées par Coustou et Ranaivo : le MRP croit à la négociation utile avec l'Est dans la mesure où l'on poursuit la construction de l'Europe ; à Bruxelles, Mendès n'a pas défendu la position de la France, devenue traditionnelle pour ses alliés. Et les Cinq ont aussi défendu les thèses françaises qu'ils avaient admises et auxquelles ils croyaient ! J'ajoute ceci : en Allemagne, il y a aussi une opposition dure à la CED, c'est celle des nationalistes. Adenauer, lui, est favorable à la CED parce qu'il sait qu'elle est le seul remède au militarisme allemand.

A la 77^e réunion du Groupe MRP, qui est ouverte à 14h heures, dimanche 29 août sous la présidence d'Edouard Moisan, **Robert Lecourt** rend compte des événements qui se sont produits depuis le milieu de la journée du 28.

Nous en possédons le procès-verbal, comme pour les autres réunions, mais nous préférons nous reporter au texte, plus précis, que nous retrouvons dans le Rapport d'activité du Groupe au Congrès national MRP de Marseille (mai 1955, Tome II, pages 156 et 157).

Le comité de liaison des européens envoie Maurice Faure et Christian Pineau auprès de Mendès-France pour rechercher avec lui un accord sur le texte d'une nouvelle motion préjudicielle, devant remplacer celle déposée le matin par Louis Delbez, député Indépendant de l'Hérault.

Mais le président du Conseil paraît encore plus réticent que la veille devant l'éventualité d'une suspension du débat. Envisageant l'hypothèse selon laquelle la CED ne serait pas votée, il parle de réunir non plus une conférence à Six, mais une conférence à Huit, avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, ayant pour objets :

1° de préparer la ratification des accords de Bonn de 1962, remaniés, afin de rétablir l'Allemagne dans sa pleine souveraineté ;

2° de mettre au point une formule assurant la participation de l'Allemagne à la défense occidentale, dans le cadre de l'organisation du Pacte Atlantique.

Le président du Conseil déclare qu'au besoin il fera campagne dans le pays pour justifier le réarmement de l'Allemagne et qu'il laissera alors aux parlementaires hostiles à cette solution, s'ils l'emportent, la responsabilité d'un renversement des alliances.

Le comité de liaison des européens décide de tenter un nouvel effort de conciliation, en acceptant purement et simplement la réouverture des négociations de Bruxelles sur les bases du seul compromis Mendès-France.

Mais le président du Conseil exige maintenant une condition nouvelle, à savoir que la motion préjudicielle envisagée approuve explicitement son attitude à Bruxelles et

lui exprime la confiance de l'Assemblée pour mener la nouvelle négociation.

Quatre ministres européens, Bourguès-Maunoury, Emile Hugues, Claudius Petit et La Chambre, menacent alors de donner leur démission à minuit si ces exigences nouvelles, et non prévues dans le contrat conclu par le conseil de cabinet de la veille, sont maintenues.

Mendès-France accepte finalement que le texte de la motion prenne seulement acte des déclarations du Gouvernement. Toutefois, devant des menaces, venues cette fois de ministres hostiles à la CED, il demande un nouveau délai pour se prononcer et convoque un conseil de cabinet pour dimanche à midi.

Arrive dimanche 29 août.

On apprend dans la matinée :

1° que Mendès-France a annulé le conseil de cabinet ;

2° que les députés hostiles à la CED ont décidé de se battre sur la question préalable d'Adolphe Aumeran, député Indépendant d'Alger, pour en finir dans la journée et éviter ainsi le risque d'un accord entre le président du Conseil et les députés européens sur une suspension du débat ;

3° que Mendès-France a l'intention de faire abstenir les membres de son gouvernement dans le scrutin sur la question préalable.

Cet exposé des événements, à la réunion du Groupe tenue le 29 août à partir de 14 heures, ne provoque pas de débat. D'après Coste-Floret, Edgar Faure et Christian Pineau ont la volonté d'aboutir à une conciliation avec Mendès.

Cependant, Mendès-France n'arrête plus de modifier son programme, d'heure en heure.

En séance publique, dans cet après-midi du dimanche 29 août, il fait une critique sévère du traité, à l'occasion de son compte-rendu des négociations de Bruxelles.

Un conseil de cabinet, tenu en fin d'après-midi, précise la position du gouvernement ;

- favorable à la poursuite du débat, il invitera les auteurs de la question préalable et des motions préjudicielles à les retirer,
- d'accord sur le principe d'une reprise de la négociation de Bruxelles, il acceptera la nouvelle rédaction de la motion préjudicielle Delbez ;
- mais soucieux de maintenir sa cohésion interne, il n'informerait pas l'Assemblée de cette décision avant que soit intervenu le scrutin sur la question préalable, au cas où cette dernière serait maintenue.

Après un appel du Gouvernement, question préalable et motions préjudicielles sont retirées. Les adversaires de la CED font savoir qu'ils déposeront à nouveau une question préalable si une nouvelle motion préjudicielle est déposée.

Alfred Coste Floret intervient alors au nom du Groupe MRP (JO du 30 août, pages 4.449 à 4.451).

Après avoir rappelé que le problème du réarmement allemand est une conséquence de la politique soviétique, notre ami montre que les garanties offertes par la CED sont supérieures à celles qu'offrirait l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN. Il indique que sans une

institution supranationale de gestion, on retournerait au principe de la coalition des Etats et des armées, au vieux principe des alliances.

MENDES-FRANCE CHOISIT L'ECHEC DE LA CED

A la réunion du Groupe MRP, tenue lundi 30 août à partir de 14 heures (la 78è), sous la présidence de Robert Bichet, le doute n'est plus permis : tirailé en sens inverses par ses ministres, Mendès choisit la solution qui a sa préférence personnelle : le rejet de la CED.

Au niveau de la procédure, il est servi par la chance : Alfred Chupin, député-maire de Brest, élu comme RPF en 1951 et passé à l'ARS (Action Républicaine et Sociale), est décidé à voter la CED mais il commet l'erreur tactique de déposer lui-même, à titre personnel, la motion préjudicielle de son collègue Delbez, ce qui conduit Aumeran à déposer sa "question préalable", qui a priorité sur l'autre. C'est exactement ce qu'attendait Mendès (voir plus haut son intervention en séance publique).

Robert Lecourt fait comme suit le récit des événements qui se sont produits dans les dernières vingt-quatre heures :

● s'adressant au socialiste Christian Pineau, mandataire du comité des "européens", Mendès donne son accord à la motion Delbez dans une nouvelle version.

● Mendès réunit ses ministres en conseil de cabinet, qui entérine cet accord.

● Les anti-européens s'engagent dans une course de vitesse pour réunir une majorité qui voterait une "question préalable", par laquelle l'Assemblée déciderait qu'elle refuse de débattre de la CED (le scrutin sur une question préalable est prioritaire).

● Certes, Mendès ne peut pas annoncer qu'il préfère la question préalable à la motion préjudicielle mais il le laisse apparaître en faisant savoir que le Gouvernement n'annoncera pas son accord avec la motion Delbez avant qu'intervienne le scrutin sur la question préalable, dans laquelle le Gouvernement s'abstiendra.

Alfred Coste-Floret ajoute que la Commission des Affaires étrangères (dont le rôle devrait être de réclamer le débat public sur un traité qu'elle a examiné pendant deux ans) vient d'adopter la question préalable du général Aumeran par 24 voix contre 20.

François de Menthon rappelle que Mendès a approuvé les Accords de Bonn (1952, fin du régime d'occupation en Allemagne de l'Ouest). Or les Accords de Bonn, comme le Traité de Paris instituant la CED, sont contenus dans le projet de ratification. Si la question préalable est votée, les Accords de Bonn disparaissent donc comme la CED !

Fernand Bouxom.- Je crois que la question préalable peut encore être rejetée si l'orateur qui parlera contre est excellent.

Pierre Pflimlin.- Je viens d'avoir une conversation, "accidentelle" avec Mendès. Je lui ai montré que le Gouvernement devrait faire connaître à l'Assemblée sa position sur la question préjudicielle pour être entièrement loyal. Mais Mendès s'en tient littéralement au contrat, tel qu'il je juge, qu'il a passé avec l'Assemblée. Vouloir préserver la cohésion de son cabinet, il n'ose plus faire un seul geste. Mendès redoute au surplus que la motion Delbez ne soit reçue par les Cinq comme un ultimatum ou ne soit perçue comme un blâme pour lui-même ; il hésite à prendre

une décision ; il montre beaucoup de sensibilité aux discours ; il garde une mauvaise impression de celui de René Mayer.

Maurice Lucas.- Je demande que nous exercions une nouvelle pression sur les ministres favorables à la CED.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- J'espère encore l'échec de la question préalable.

Henri-Louis Grimaud s'adressant à de Menthon : Mendès ne soumettra pas les Accords de Bonn à la ratification mais des Accords remaniés (en fonction de l'échec de la CED).

Edouard Moisan.- Nous pouvons toujours faire allusion à la contradiction rappelée par de Menthon ... Méfions-nous du scrutin sur la question préalable ; demandons le pointage nom par nom. J'approuve Lucas, mais les résultats que nous pourrions obtenir risqueraient de rompre le contrat gouvernemental.

Robert Lecourt.- Sur la voie de la conciliation, les "européens", avec la motion Delbrez, ont tout fait, d'autant que cette motion est plus favorable à Mendès que le contrat gouvernemental ... Je propose une réunion du Groupe aussitôt après le scrutin sur la question préalable si celle-ci est votée ; il faudra envisager un débat sur la politique étrangère et, éventuellement, le dépôt d'une motion de censure.

François Reille-Soult.- Je suis hostile à la discipline de vote dans les scrutins qui vont intervenir en séance.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- J'y suis au contraire favorable.

Par 46 voix contre 4, le Groupe décide d'inviter tous ses membres à la discipline de vote.

En séance publique, dans une dernière intervention, Mendès-France laisse entendre qu'il acceptera la motion Chupin-Delbez si ce texte lui fait confiance... tout en maintenant sa décision de faire abstenir les membres du Gouvernement dans le scrutin sur la question préalable Aumeran-Herriot.

Les jeux sont faits : l'Assemblée Nationale adopte la question préalable – déclarant ainsi qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la CED – par 319 voix contre 264.

Parmi les 86 membres du Groupe MRP, 80 votent contre ; 2 votent pour (Jean Aubin et Henri Bouret) ; 4 s'abstiennent volontairement (Auguste Billiémas, Paul Couston, Jonah Ranaivo, Sékou Sanogo).

Plusieurs groupes se divisent à peu près par moitié :

- au Groupe radical (dont Mendès est membre) : 34 pour, 33 contre (donc pour la CED) ;
- au Groupe socialiste : 53 pour, 50 contre ;
- à l'ARS (ex-RPF) : 16 pour, 14 contre ;
- à l'UDSR : 10 pour, 8 contre ;
- au Groupe Paysan : 10 pour, 9 contre.

PIERRE PFLIMLIN DENONCE "UNE ESCROQUERIE MORALE"

Peu après le scrutin, à partir de 20 heures 30, le Groupe MRP tient sa 79^e réunion de l'année sous la présidence de Robert Bichet.

Robert Bichet.- Il faut reprendre le combat pour l'Europe tout de suite. Je suggère un appel au pays pour lui dire que le refus de la CED est un arbitrage du Parti communiste et qu'il pose le problème de la solution de rechange que personne ne propose. Il faut associer nos collègues "européens" à cet appel... Il est impossible que le Parlement

se mette en vacances sur ce vote. Il faut au contraire réclamer la convocation du Parlement.

Edouard Moisan.- Je me réjouis du vote quasi-unanime du Groupe dans ce scrutin capital. Au nom du Bureau, je le remercie.

Jean Cayeux.- Préparons le dépôt d'une interpellation.

Robert Lecourt.- Le comité des européens vient de délibérer. Le Gouvernement demandera la ratification des Accords de Bonn dans quelques mois. J'ai suggéré au comité de se réunir chaque semaine et j'ai demandé à ses membres de collecter parmi leurs collègues des demandes écrites de convocation du Parlement. S'agissant d'un dépôt d'interpellation et de motions de censure, en revanche, je me suis trouvé seul. Le comité a accepté le projet de publier un appel commun et des manifestes coordonnés des partis "européens". Je crois que certains des vainqueurs de ce soir sont embarrassés de leur victoire.. Les "européens" doivent se regrouper pour repartir à l'attaque. Je remercie les membres du Groupe pour le concours qu'ils ont apporté dans ce débat.

Pierre Pflimlin.- J'approuve Lecourt ... Je récuse le verdict de l'Assemblée car le RPF ne représente plus rien et le débat a été étouffé. Il nous reste l'appel au pays : référendum, élections générales, élections partielles. ? Il faut choisir une solution, celles-là ou une autre. C'est une escroquerie morale d'avoir mobilisé l'opinion contre le réarmement allemand pour nous conduire à l'armée allemande !

Maurice Schumann donne lecture d'un projet de manifeste.

Paul Coste-Floret fait des observations sur les solutions énumérées par Pflimlin :

- de nouvelles élections ? Elles peuvent nous amener le scrutin d'arrondissement.
- Des élections plurinominales partielles ? Elles entraînent la représentation proportionnelle.
- Des élections uninominales ? Nos adversaires peuvent en provoquer autant que nous.

Il approuve en revanche la convocation du Parlement et un appel au pays.

Joseph Dumas.- J'appelle à la prudence. Que font désormais les ministres qui étaient favorables à la CED ?

Paul Hutin-Desgrèes.- J'approuve Paul Coste-Floret. Je crois que de 30 à 40 députés anti-CED sont prêts à se rapprocher de nous pour faire l'Europe.

Pierre-Henri Teitgen.- Réfléchissons. Attendons demain pour la publication d'un manifeste. La situation est grave pour la France. Il faut voir venir les prochains jours. Ensuite viendra un grand débat, après convocation du Parlement.

En fait, le Parlement part en vacances pour un mois et Mendès-France procède à un remaniement limité de son cabinet. Il nomme ministres un certain nombre de secrétaires d'Etat (ainsi l'ex-MRP André Monteil devient-il ministre de la Santé publique) ; il garde pour lui-même le Quai d'Orsay mais il s'adjoint comme secrétaire d'Etat un partisan de la CED, Roland de Moustier, député indépendant du Doubs (voir l'Année Politique 1954, page 71). Dans une déclaration à la revue américaine US News, dont le texte est repris par Le Monde du 28 septembre, il dit : "Je répète que je n'accepterai jamais une majorité dans laquelle les ministres seraient les maîtres et dans laquelle je serais prisonnier de leurs votes."

Devant l'Assemblée consultative européenne de Strasbourg, le 20 septembre, il expose ses conceptions sur

l'Europe et il s'y heurte à des critiques de Pierre-Henri Teitgen et de François de Menthon ; sa mise en cause par Teitgen l'amène à quitter la salle des séances ...

A Londres, une conférence des Neuf (les Six, les USA, la Grande-Bretagne et le Canada) prépare, à partir du 28 septembre, un accord occidental sur le réarmement de l'Allemagne ; elle aboutira le 3 octobre à un Acte final connu sous le nom des Accords de Londres (voir L'Année politique – 1954, pages 433 à 466).

Au niveau de la politique intérieure, le mois de septembre est marqué par "l'affaire des fuites" (commissaire Dides, Baranès, Roger Peyré, Mons, Turpin et Labrusse.) Voir L'Année Politique – 1954, pages 74 et 75).

SELON LE MPR, SEULS LES COMMUNISTES SAVENT EXACTEMENT CE QU'ILS VEULENT

Dans son rôle d'observateur, le Groupe MRP a le temps et la liberté d'évaluer l'événement du 30 août.

Son sentiment, on le trouve, résumé, dans son Rapport au Congrès national de Marseille (mai 1955), pages 49 et 50).

La conférence de Bruxelles, dont le principe a été décidé le 1^{er} juillet 1954, lors de la visite de M. Spaak à M. Mendès-France, s'ouvre le 19 août : son objet est de soumettre aux signataires de la CED les propositions que le gouvernement français compte faire à l'Assemblée nationale pour l'amener à prendre une décision.

M. Mendès-France propose, dans le cadre du traité, des modifications profondes que les gouvernements de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la République fédérale allemande ne peuvent accepter en totalité avant que la France ait accompli elle-même le geste de principe de ratification, sous peine de perdre la confiance de leurs parlements qui, eux, ont déjà approuvé le traité conçu à Paris et qui devraient alors ouvrir un second débat de ratification.

Il en ressent, après son succès de Genève, une amertume qui ne lui permet pas d'examiner avec sérénité le contre-projet de conciliation présenté par M. Spaak.

Et la conférence échoue.

Que l'on est loin du sang-froid, de la patience, de la volonté manifestés par le Président du Conseil à Genève face aux adversaires de la France !

Les commentaires que M. Mendès-France fait sur cet échec et que seule la passion peut lui inspirer réveillent d'un coup les forces encore assouplies du nationalisme.

L'Assemblée Nationale, dont, à de nombreux signes, de bons observateurs ont pu dire qu'elle était la plus modérée depuis la chambre "bleu horizon" de 1919, hésite à franchir les limites du présent. L'intégration des armées est une formule trop nouvelle et trop hardie pour ne pas la troubler. Le soulagement, elle pense le trouver dans le retour à la conception des nationalités, souvent confondue avec celle des patries, qui lui réapparaît avec ses vertus ancestrales...

S'il estime difficile de poser la question de confiance pour la ratification du traité, après avoir dit qu'il trouverait une solution d'unanimité nationale, M. Mendès-France pourrait du moins envisager une nouvelle tentative diplomatique. L'enjeu en vaut la peine et c'est le sentiment

commun des européens de la majorité et de l'opposition qui lui suggèrent la réouverture de la conférence de Bruxelles sur les bases du compromis français.

Mais le président du Conseil n'en accepte le principe que tardivement et il maintient – ce qui est contradictoire – sa décision de faire abstenir les membres du gouvernement dans le scrutin décisif, après avoir fait devant l'Assemblée la plus sévère des critiques contre le texte de la CED, dans son compte-rendu des négociations de Bruxelles.

Et c'est alors, le 30 août, devant un gouvernement neutralisé dans l'abstention, le vote de la question préalable de MM. Aumeran et Herriot – deux signatures réunissant symboliquement la droite qui n'a jamais rien appris et la Troisième République radicale, responsable de la défaite de juin 1940 pour n'avoir pas su faire l'Europe – qui entraîne le rejet de la CED.

Les groupes socialistes, UDSR, radical, paysan et ARS, divisés chacun par moitié dans le vote pour et le vote contre, n'ont pas pesé dans la balance. La bataille a donc été livrée, pratiquement, entre le MRP et une partie des modérés d'une part, l'ancien RPF et les communistes d'autre part.

Le pendule politique, lancé vers la droite par les élections de 1951, vient d'atteindre son point extrême, poussé habilement par les communistes qui, seuls parmi les vainqueurs du jour, savent exactement ce qu'ils veulent.